

# COOPÉRATION ENTRE LA PROVINCE DU YUNNAN ET LA VILLE DE MONTRÉAL

## Mémoire de coopération et d'amitié en matière de protection environnementale

Attendu que :

- La Province du Yunnan, en Chine, et la Ville de Montréal, au Canada, ont établi un cadre de coopération amicale dans les domaines de la gestion et du développement durable;
- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Kunming, le 5 janvier 1999, une lettre d'intention dans le but d'entreprendre des échanges de coopération et d'amitié dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences et technologies, de la culture, de l'éducation, de l'horticulture, de la protection de l'environnement et du développement urbain;
- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Montréal, le 24 février 2000, un Mémoire de coopération et d'amitié portant sur la réalisation de projets dans les domaines de l'environnement et du développement urbain, économique et touristique;
- La Province du Yunnan a accueilli, du 28 juin au 2 juillet 2000, la délégation montréalaise d'exploration commerciale dans le domaine de l'environnement, dirigée par le maire de Montréal, M. Pierre Bourque.

Les parties s'entendent pour :

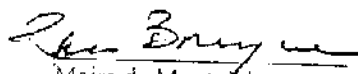
1. Encourager, sur la base des intérêts des parties et du respect mutuel, les échanges en matière de protection environnementale et la recherche de nouvelles avenues de coopération visant à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable.
2. Favoriser la réalisation conjointe des activités suivantes, en collaboration avec les ministères et organismes publics des gouvernements respectifs, des universités et centres de recherche ainsi que des entreprises du secteur privé du Yunnan et de Montréal:
  - Les échanges de personnel et l'organisation de part et d'autre de missions d'experts et de techniciens œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement
  - Le partage d'informations documentaires en matière d'environnement, incluant les lois, règlements et statistiques environnementales issus des gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux des parties
  - Le transfert, sur une base commerciale, de technologie, d'expertises et de connaissances
  - L'organisation de séminaires au Yunnan et à Montréal ainsi que la participation d'experts et de conférenciers à des conférences nationales et internationales organisées par les parties respectives
  - Le développement de nouvelles technologies et la recherche en matière de protection environnementale
  - L'identification d'occasions d'affaires et la recherche d'investissements, notamment sous forme de BOT (build, operate, transfer);
  - Toute autre forme de coopération basée sur les termes du présent mémoire.

3. Se concentrer, dans le cadre de ce projet de coopération, sur les domaines suivants:
  - Le développement des habiletés de gestion environnementale et de recherche
  - La prévention de la pollution des cours d'eau et le contrôle de la pollution des lacs, notamment dans le cas des plans d'eau des hauts plateaux du Yunnan
  - La gestion intégrée de l'eau en milieu urbain
  - La construction d'infrastructures, notamment dans les domaines du traitement des eaux usées et de la disposition des déchets solides
  - Le contrôle de la pollution industrielle (industries vertes)
  - Le développement d'entreprises œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement
  - La participation du public, la sensibilisation et l'éducation dans le domaine de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable.
4. Prioriser toutefois dans une première étape, de part et d'autre, le développement des habiletés de gestion en réalisant les activités suivantes:
  - L'échange d'informations documentaires en matière de planification environnementale et de plans d'action
  - Le partage d'expériences, en collaboration étroite avec la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, dans le domaine des nouvelles technologies et des systèmes de traitement d'eaux usées pour de petites villes
  - La collecte d'informations sur les conditions environnementales et l'interprétation des données et statistiques (monitoring)
  - La formation et les échanges de personnel œuvrant dans les domaines de la gestion environnementale, de l'ingénierie et de l'économie.
5. Protéger la propriété intellectuelle des travaux et projets de recherche effectués conjointement dans le cadre de ce mémorandum et qui demeureront la propriété des deux parties; des clauses particulières seront formulées au besoin dans le cadre d'ententes spécifiques issues de ces travaux et projets de recherche.
6. Confier la responsabilité de la mise en œuvre du présent mémorandum
  - Pour la partie du Yunnan, au Bureau de Protection environnementale de la Province du Yunnan
  - Pour la partie montréalaise, au Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal

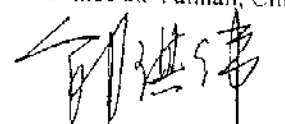
Le présent document a été préparé en deux copies originales, en français et en chinois, les deux documents ayant valeur égale.

Conséquemment, le maire de la Ville de Montréal, M. Pierre Bourque, et le vice-gouverneur de la Province du Yunnan, M. Shao Qiwei, ont signé le présent document le 2 juillet 2000, à Kunming, dans l'espoir de renforcer de façon encore plus concrète les liens d'amitié unissant nos deux communautés.

Ville de Montréal, Canada

  
Maire de Montréal  
Pierre Bourque

Province du Yunnan, Chine

  
Vice-gouverneur  
Shao Qiwei

# 云南省与蒙特利尔市关于环境保护友好合作备忘录

## 鉴于:

中国云南省与加拿大蒙特利尔市在可持续发展与管理方面建立了友好合作框架。

1999年1月15日云南省与蒙特利尔市在昆明签署了一份意向书,旨在经济、贸易、科技、文化、教育、园艺、环境保护和城市发展等领域加强友好合作交流。

2000年2月24日云南省与蒙特利尔市在蒙市签署了一份关于实施环境、城市发展和经济发展以及旅游项目的友好合作备忘录。

2000年6月28日至7月2日云南省接待了由蒙特利尔市市长皮埃尔·布克先生率领的环境方面的商务考察团。

## 双方达成以下协议:

1. 在相互尊重和互利的基础上,促进环境保护并为推动环境保护和可持续性发展寻求新的合作途径;

2. 通过与各自政府的部委和公共组织、大学、研究中心以及滇蒙私营企业的合作,促进以下项目的实施:

- 在环境保护领域进行人员交流,组织双方专家和技术人员进行考察;
- 共享包括双方国家、省和市政府制定的有关环境方面的法律、法规和统计数字的材料;
- 有偿实施技术、经验和知识转让;
- 在云南和蒙特利尔组织研讨会,派遣专家和讲演者出席各方组织的国家级和国际级会议;
- 在环境保护领域开发新技术和开展研究;
- 明确业务机会和寻求资金,特别是寻求在 BOT (建造、经营、转让) 方式下的资金;
- 以本备忘录条款为基础的各种合作方式。

3. 在本合作项目框架内，主要重点放在如下方面：

- 环境管理和研究能力的发展；
- 预防河流污染和控制湖泊污染，尤其是控制云南高原湖泊水域的污染；
- 对城市水体的全面管理；
- 特别是污水处理和固体废物堆放方面的基础设施建设；
- 控制工业污染（绿色工业）；
- 发展环境保护产业；
- 公众参与，在环境保护、生物多样性和可持续发展方面进行宣传和教育。

4. 但在最初阶段，双方将优先开展如下活动，以提高管理能力：

- 在环境规划与行动计划方面开展信息交流；
- 在对小城市污水处理系统和新技术运用方面，与魁北克省水净化公司进行密切合作并分享这方面的经验；
- 收集有关环境方面的信息，分析数据及统计资料；
- 在环境管理、工程和经济方面开展人员交流与培训。

5. 保护在此备忘录框架内所进行的研究工作和研究项目的知识产权，这些知识产权属于双方共有；特别条款将根据需要在这些研究工作和研究项目的专项协议中提出。

6. 负责本备忘录执行的机构确定如下：

- 云南省方面为云南省环境保护局；
- 蒙特利尔市方面为蒙特利尔市公共工程和环境管理局。

本备忘录正本一式两份，每份均用中文和法文书就，两种文本具有同等效力。

为此，蒙特利尔市市长皮埃尔·布克先生和云南省副省长邵琪伟先生于 2000 年 7 月 2 日在昆明签署此备忘录，以便以更具体的方式加强我们双方的密切联系。

加拿大蒙特利尔市



蒙特利尔市市长  
皮埃尔·布克

中国云南省



副省长邵琪伟